

Le Pôle Ressources Handicap Enfance et Famille du Tarn (PRH) est né d'une volonté partagée par la Caf du Tarn et ses partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Mutualité Sociale Agricole, CPAM, Éducation Nationale et l'Agence Régionale de Santé) dans le cadre du Schéma Départemental de Services aux Familles. Il a pour vocation de faciliter l'inclusion des enfants tarnais en situation de handicap dans les structures de droit commun de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, hors temps scolaire.

### Le PRH poursuit les objectifs suivants tels que fixés par la Caf et ses partenaires

Accompagner les familles dans leurs démarches pour permettre l'accueil des enfants en situation de handicap dans des structures de droit commun.

Accompagner les professionnels afin de préparer l'accueil inclusif de l'enfant.

Assurer une mise en réseau territoriale et multi-partenaire afin de renforcer les collaborations en associant les familles.

Assurer une veille sociale sur la question de l'inclusion des enfants en situation de handicap et mener des actions de sensibilisation et de communication.

La démarche globale du PRH se décline en adéquation et en complémentarité avec les dynamiques territoriales et associatives existantes et dans le respect des compétences et prérogatives de chacun des partenaires.

Suite à un appel à projets lancé en fin d'année 2019, l'Ufcv Occitanie a été retenue pour la mise en œuvre opérationnelle du PRH.



Bureau A104 - Zone Albipôle  
8 avenue de la Martelle - 81150 Terssac  
05 31 81 97 20 - [contact@prh81.fr](mailto:contact@prh81.fr)  
[www.prh81.fr](http://www.prh81.fr)

Ouvert du lundi au vendredi  
8h30-12h30 et 13h30-16h30

Le PRH est soutenu par



Il est mis en œuvre par



Main dans la main, grandissons  
**ensemble**



## ACCOMPAGNER LES FAMILLES



### Pour un accueil inclusif de tous les enfants

Le Pôle Ressources Handicap Enfance et Famille du Tarn (PRH) accompagne gratuitement et individuellement les familles ayant un enfant en situation de handicap vers l'inclusion en milieu ordinaire.

Chaque famille tarnaise rencontrant des difficultés pour l'accueil de son enfant pourra être accompagnée par le PRH selon sa demande vers un lieu d'accueil du jeune enfant, un accueil de loisirs, un séjour de vacances, un club sportif, une activité culturelle.

Il propose :

Un accueil et accompagnement personnalisés pour chaque famille sollicitant le PRH.

Un projet d'accueil spécifique en prenant en compte la demande de la famille, les singularités de chaque enfant et chaque handicap.

Un accompagnement dans la recherche de la structure la plus adéquate possible quant aux demandes de la famille et au bien-être de l'enfant.

Une mise en relation entre la famille, l'équipe de l'accueil (crèche, accueil de loisirs, séjour de vacances...) et les professionnels accompagnant l'enfant au quotidien.

Un appui dans la recherche d'aides au financement : CAF, MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), ANCV (Agence Nationale de Chèques Vacances)...

## ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS



Le PRH accompagne les professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse handicap pour faciliter le projet d'inclusion des enfants en situation de handicap.

### Soutenir les professionnels dans leurs pratiques inclusives

Le PRH propose :

D'être un facilitateur entre les professionnels et les familles pour enclencher la démarche d'accueil.

D'apporter un soutien spécifique pour l'accueil de l'enfant et son suivi (préparation de l'accueil, élaboration du projet d'inclusion, observation de l'accueil).

### Former à l'inclusion

Ces formations sont gratuites et modulables selon l'expérience et les besoins de chaque équipe.

### Mettre à disposition des outils techniques et pédagogiques

Malles pédagogiques pour sensibiliser tous les enfants au handicap et au vivre-ensemble.

Un kit destiné aux équipes de professionnels, pour les accompagner dans leurs pratiques inclusives et dédramatiser l'accueil d'un enfant en situation de handicap.

## QUESTIONS DES PARENTS



### Qu'est-ce qu'un établissement d'accueil du jeune enfant ?

C'est l'établissement qui accueille le jeune enfant de 0 à 3 ans, et jusqu'à 6 ans pour les enfants en situation de handicap. Il regroupe les crèches, haltes garderies et les multi-accueils.

### Qu'est-ce qu'un accueil de loisirs ?

C'est une structure qui permet aux enfants de participer, en groupe, à des activités encadrées par des animateurs. Ils sont ouverts le mercredi et pendant les vacances. Il existe d'autres modes d'accueil : les séjours de vacances, les clubs sportifs, les activités culturelles.

### Mon enfant peut-il y être accueilli ?

Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis dans toutes les structures. Ils ont les mêmes droits que tous les enfants.

### Qui va s'occuper de mon enfant ?

Votre enfant sera encadré par une équipe de professionnels, non spécialistes du handicap, accompagnés et formés au préalable.

### L'accueil de mon enfant occasionne-t-il une tarification particulière ?

Non, le même tarif est appliqué à tous les enfants. Exceptionnellement, selon les besoins de l'enfant, une personne supplémentaire au sein de l'équipe peut être nécessaire, ce qui engendre un surcoût. Dans ce cas, vous pourrez bénéficier d'une aide au financement.